

15 ans pour le DJ qui avait tué et brûlé son ami

SEVRIER

Ils étaient très proches, Julien Budin, 26 ans et Lionel Delaire-Secret, de dix ans son aîné. Ils s'étaient connus dans un bar de Genève et le « magnétisme » du second avait fait effet sur le plus jeune. Ils étaient « inséparables », « ensemble 24 heures sur 24 » pour partager un projet commun : monter un restaurant à Flaine, dont Julien aurait été à la fois le cuisinier et l'animateur de soirées musicales.

Mais ce duo soudé a été disloqué par la mort.

Début novembre 2003, Lionel Delaire-Secret, homme d'affaires à La Réunion, rentre en Haute-Savoie dans sa ferme de La Muraz. Il doit préparer l'ouverture du restaurant avec Julien, son confident. Un jour, assure Julien, leur relation avait pris un tour sexuel. Mais Lionel avait juré que « cela ne se reproduirait plus. » Il ne tiendra pas parole. Le jeune homme affirme qu'il a été violé pendant son sommeil, le 3 novembre

2003. Les deux hommes se sont battus. Lionel Delaire-Secret y a laissé la vie, projeté tête en avant contre l'angle d'une cheminée.

L'avocate générale, Agnès Robine, balaise la thèse de l'agression sexuelle. Elle voit « le mobile financier ». Juste avant le drame et pendant l'absence de Lionel, en voyage à la Réunion, Julien Budin avait fait marcher la carte bancaire de son ami. 2 000 euros de dépenses que les avocats de la défense, M^{me} Jane Canet-Fischer et Georges Rimondi, n'interprètent pas comme le mobile de la dispute entre les deux hommes.

L'acte d'un « criminel cynique », auteur « de faits crapuleux et odieux. »

Mais ce crime, acte d'un « impulsif » pour les uns, est « diabolique » pour les autres. Le ministère public pointe l'acte d'un « criminel cynique », auteur « de faits crapuleux et odieux. » Car Julien Budin ne s'est pas contenté de laisser

mourir sa victime. Il a cohabité avec elle dans la ferme de la Muraz et quand l'odeur du cadavre l'a gêné, il l'a arrosé d'alcool pour tenter de le faire brûler, après l'avoir transporté au bord du Léman, à Tougues. Le corps superficiellement calciné a finalement été abandonné dans la camionnette ramenée devant la ferme de La Muraz. C'est là que les gendarmes le découvriront, un mois et demi après le crime. Six semaines pendant lesquelles, Julien Budin a brûlé la chandelle par les deux bouts : escort girls, salons de massage, boîtes de nuit, grands hôtels à Genève... l'ont aidé à vider les comptes de la victime. « Une vie de milliardaire » qui offusque M^{me} Jean-Luc Favre, avocat de la partie civile : six semaines passées dans la Porsche volée à l'ami tué, dans le lit d'Irina, la danseuse russe et dans les boîtes de Genève, le nez bourré de cocaïne.

« Son goût pour l'argent l'a poussé à l'irréparable. » L'avocat général requiert 20 ans de



L'après-midi du 18 décembre 2003, les gendarmes investissent la ferme de Lionel Delaire-Secret au lieu-dit La Jole, à La Muraz.

Photo archives AGI

réclusion criminelle contre ce « meurtrier à la dangerosité avérée », nu par un « rare cynisme. »

La défense a noirci le portrait du disparu, « homme violent, dangereux, possessif » qu'ont décrit des témoins. « Julien Budin a bien été violé et il n'a pas voulu donner la mort » a plaidé M^{me} Georges Rimondi. Une thèse à même de commuer l'accusation de meurtre, en

violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Et d'abaisser « la peine hymanienne » requise contre l'accusé.

À 21 h 30 la cour a rendu son verdict. Elle a entendu les arguments de la défense et condamné Julien Budin à 15 ans de réclusion criminelle pour violences ayant entraîné la mort.

Stéphane RÉALE